Syndicat mixte pour l'Eau et l'Assainissement

Eaux de Vienne - SIVEER

**MARCHÉ PUBLIC**
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Renouvellement des réseaux AEP 2026 phase 3

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | R261154 |
| Date limite de remise des plis | ***17/12/2026*** à ***12:00*** |

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**
  - **Acheteur :**

**Eaux de Vienne - SIVEER**
**EAUX DE VIENNE - Siveer - Direction de la Prospective**
**Représentant : Rémy COOPMAN - SIVEER Monsieur le Président**
Adresse : Eaux de Vienne - SIVEER
CS 90825
55, Rue de Bonneuil-Matours
Poitiers Cedex
86034
Téléphone : 05 49 61 16 90
Courriel : marches@eauxdevienne.fr
Site internet : https://www.eauxdevienne.fr/

La **maîtrise d'œuvre** est interne et assurée par la direction de la prospective.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Renouvellement des réseaux AEP 2026 phase 3**

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| 41110000-3 | Eau potable |
| 65111000-4 | Distribution d'eau potable |
| 45232150-8 | Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau |

- **Caractéristiques principales du contrat :**

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Renouvellement des réseaux AEP 2026 phase 3 |
| Acheteur | Eaux de Vienne - SIVEER |
| Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
| Structure | 4 lots |
| Lieu d'exécution | Département de la Vienne ( 86) |
| Délai | 7 Mois à compter de avril 2027 à titre indicatif |
| Développement durable | Clause environnementale - Critère environnemental |
| Pénalités de retard | P = V x R / 3000 |
| Variation des prix | Révisables (formule), formule 0,15 + 0,85 x (I(m-3)/I(o)) |
| Nature des prix | Prix unitaires |

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

| Objet |
|---|
| **Lot n°1 CL VAUX** (CPV 45232150-8 : Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau - 41110000-3 : Eau potable) |
| **Lot n°2 GPSO** (CPV 45232150-8 : Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau - 41110000-3 : Eau potable) |
| **Lot n°3 SUD VIENNE** (CPV 41110000-3 : Eau potable - 45232150-8 : Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau) |
| **Lot n°4 GPE** (CPV 45232150-8 : Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau - 41110000-3 : Eau potable) |

**Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 2 lots.**

Si un fournisseur est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des notes obtenues sur les différents lots, les lots restants étant attribués aux fournisseurs classés deuxièmes.

Dans l'hypothèse où le candidat arrivé en 1ère position sur plusieurs lots serait le seul candidat ayant répondu sur l'un ou plusieurs des lots, alors ce ou ces lots, lui sera(ont) attribué(s) en priorité sans application de la règle précitée relative aux notes, dans la limite du nombre maximum de lots attribués.

La limitation du nombre maximum de lots attribués ne s'appliquera pas en cas d'insuffisance du nombre d'offres réceptionnées, laquelle ne permettrait pas l'attribution au candidat classé en seconde position.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

| | |
|---|---|
| Publication de la consultation | novembre 2026 |
| Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | décembre 2026 |
| Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | décembre 2026 |
| Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles | décembre 2026 |
| Classement des offres et attribution du contrat | février 2027 |
| Information des candidats non retenus | février 2027 |
| Signature et notification du contrat | mars 2027 |

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- Etude géotechnique : Etude géotechnique
- Levé Topographique : Levé Topographique
- Plans : Plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
Les candidats devront alors obligatoirement répondre sur la base du dossier de consultation modifié. En cas de modification « substantielle » du DCE, le pouvoir adjudicateur reprendra la procédure à son début, publiera un avis rectificatif et laissera aux candidats un nouveau délai de réponse.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement. Le candidat s'assure de

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| **Situation juridique** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)* |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)* |
| **Capacité économique et financière** | |
| **Capacité technique et professionnelle** | |
| **Autres justificatifs** | |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | *Acte d'engagement* |
| BPU | *Bordereau de prix unitaire* |
| DQE | *Détail quantitatif estimatif* |
| Mémoire technique | **Un mémoire justificatif** de 30 pages recto maximum des dispositions que le maître d'œuvre se propose d'adopter pour l'exécution des travaux qui comprendra obligatoirement les **chapitres et sous chapitres dans l'ordre suivant** (le non-respect de cette obligation entrainera une décote de la notation de **5 points de la partie technique**) :<br>1. Le planning d'exécution des travaux conformément aux éléments mentionnés dans le CCTP comportant les dates de début et de fin des travaux et le cadencement<br>2. Le descriptif des moyens humains et matériels affectés à l'opération<br>3. Le listing des fournitures et matériaux utilisées dans le cadre du marché (les fiches techniques peuvent être fournies en annexe)<br>4. Le modes opératoires (généraux) mentionnant notamment :<br>• Méthodologie de pose des réseaux PEHD (si prévu au marché) et qualification du personnel<br>• Méthodologie et précaution prise pour la démolition du rocher (si prévu au marché)<br>• Méthodologie pour le retrait des canalisations amiantés et la qualification du personnel (si prévu au marché)<br>• La fourniture de la certification géoréférencement arrête 19 Février 2013 pour la réalisation des récolements<br>• Label<br>5. Phasage, organisation et contraintes du chantier notamment :<br>• La prise en compte des riverains<br>• La gestion de la circulation pendant le chantier<br>• La prise en compte des commerces présents dans l'emprise du chantier (si présent dans l'emprise)<br>• Phasage et organisation du chantier, éléments graphiques<br>6. Opérations d'autocontrôles effectués en cours de chantier<br>7. Hygiène / sécurité<br>• Fourniture d'une analyse des risques et moyens mis en œuvre pour la sécurité en lien avec l'opération<br>• Détail de l'installation de chantier prévue conformément à la réglementation en vigueur<br>8. Développement durable et sociétal<br>• Elimination des déchets générés par le chantier notamment les déblais (quantité estimée et filière d'élimination) |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | • Utilisation de matériaux recyclés (matériaux nobles classifiés GTR) en remblaiement de tranchée (dans un rayon de 30 km maximum)<br>• Sociétale : recensement du personnel en apprentissage, alternance, insertion, retour à l'emploi, en situation de handicap dans l'agence exécutant les travaux)<br>Formation professionnelle (nombre de jour / effectif global) dans les 3 dernières années |

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**Eaux de Vienne - SIVEER**
55, Rue de Bonneuil-Matours
CS 90825
Poitiers Cedex 86034
Contact : AWS
Téléphone : 05 49 61 16 90
Courriel : marches@eauxdevienne.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Dépassement du nombre maximum de lots attribués :**

Si un fournisseur est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des notes obtenues sur les différents lots, les lots restants étant attribués aux fournisseurs classés deuxièmes.

Dans l'hypothèse où le candidat arrivé en 1ère position sur plusieurs lots serait le seul candidat ayant répondu sur l'un ou plusieurs des lots, alors ce ou ces lots, lui sera(ont) attribué(s) en priorité sans application de la règle précitée relative aux notes, dans la limite du nombre maximum de lots attribués.

La limitation du nombre maximum de lots attribués ne s'appliquera pas en cas d'insuffisance du nombre d'offres réceptionnées, laquelle ne permettrait pas l'attribution au candidat classé en seconde position.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Calcul de l'offre anormalement basse :

- Étape 1 : calcul de la moyenne des offres (M1),
- Étape 2 : élimination des offres d'un montant supérieur à 1,2 x M1 (20% au-dessus de M1),
- Étape 3 : calcul de la moyenne des offres non éliminées (M2). Elle sera égale à M1 dans le cas où aucune offre n'a été éliminée à l'étape 2.
- Étape 4 : les offres dont le montant est inférieur à 0,85 x M2 (15% au-dessous de M2), sont identifiées comme potentiellement anormalement basses.

- **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le

profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération |
|---|
| 1. Prix (60 %) |
| 2. Valeur technique (40 %) (- 5 points en cas de non-respect de la forme du mémoire technique) |
| - 1.- Le planning d'exécution des travaux conformément aux éléments mentionnés dans le CCTP comportant les dates de début et de fin des travaux et le cadencement (5 pts) |
| - 2.- Le descriptif des moyens humains et matériels affectés à l'opération (suppression de moyens généraux de l'entreprise) (4 pts) |
| - 3.- Le listing des fournitures et matériaux utilisées dans le cadre du marché (les fiches techniques peuvent être fournies en annexe) (4 pts) |
| - 4.- Les modes opératoires (généraux) (4 pts) |
| - 5.- Phasage, organisation et contraintes du chantier (riverains) (10 pts) |
| - 6.- Opérations d'autocontrôles effectués en cours de chantier (compactage, label…) (4 pts) |
| - 7.- Hygiène / sécurité (4 pts) |
| - 8.- Développement durable et sociétal (5 pts) |

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Attestations d'assurances | Attestations d'assurances couvrant les responsabilités civiles et professionnelles en cours de validité |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |
| RIB | Relevé d'identité bancaire ou postal |

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

**Tribunal administratif de Poitiers**
Hôtel Gilbert
15, Rue Blossac
CS 80541
Poitiers Cedex 86020
Téléphone : 05 49 60 79 19
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr
Télécopie : 05 49 60 68 09
Site internet : http://poitiers.tribunal-administratif.fr/

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données

à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : AT86 ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021